

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 71 063

Date d'envoi de convocation : 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 11 avril

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20230411-DEAF202371063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Didier GERVAIS), Georges LEMAITRE, Audrey BUSSY (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Annie DURAND

Objet : participation aux frais de scolarité des classes élémentaires et préélémentaires des écoles publiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 212-8 et L.442-5-1

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de participer** aux frais de scolarisation dans les classes élémentaires et préélémentaires des élèves de l'enseignement public. Pour l'année scolaire 2022 / 2023, cette participation s'élèvera à 640 € pour l'enseignement public ;
- **que le montant** de la participation de la commune d'Octeville-sur-mer sera plafonnée au même montant que celui prévu par la commune qui bénéficie de la participation de la commune d'Octeville-sur-mer.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

